



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
CHARGE DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Paris, le 28 MAI 2007

SECAE/SQ/1b/N°22

*cher* Monsieur le Président, *cher ami*

Le Parlement a été saisi au titre de l'article 88-4 de la Constitution d'un projet d'action commune du Conseil relative à la mission de conseil et d'assistance de l'Union Européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (RDC).

Dans le cadre de son plan d'action relatif au soutien apporté à la paix et à la sécurité en Afrique, le Conseil de l'UE a indiqué le 13 décembre 2004 sa volonté d'accompagner et de contribuer aux efforts de transition politique menés par le gouvernement de la RDC depuis 2003 et la fin de la guerre civile.

Ce soutien s'est notamment manifesté par la nomination d'un RSUE pour la région des Grands Lacs et par le déploiement de la mission de police EUPOL Kinshasa et de la mission militaire EUFOR RD Congo, qui a joué un rôle déterminant pour assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle congolaise.

Dans ce nouveau contexte post-transition, l'UE entend mettre l'accent sur le soutien institutionnel et a fait de la réforme du secteur de la sécurité une de ses priorités en RDC.

La mission EUSEC RDC a été mise en place le 2 mai 2005 à la suite d'une demande du gouvernement de la RDC du 26 avril 2005 et sur la base de la résolution 1592 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'EUSEC RDC a depuis engagé une réforme en profondeur de l'armée congolaise.

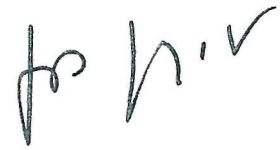
Le présent projet d'action commune a pour objectif de clarifier le mandat et la structure de la mission EUSEC RD Congo ainsi que son articulation avec la future mission de police EUPOL RD Congo.

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Délégation pour l'Union européenne  
Assemblée nationale  
33, rue St Dominique  
75007 PARIS

Le Gouvernement souhaite en conséquence attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, ce projet d'action commune devant être adopté par le Conseil de l'Union européenne le 12 juin prochain. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à l'examen de ce texte dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. *et de mes sentiments amicaux*

Jean-Pierre JOUYET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Jouyet', with a checkmark at the end.



ASSEMBLEE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DELEGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE

*Le Président*

D816/VT/PG

Paris, le 30 mai 2007

Monsieur le Ministre,

Par lettres du 28 mai 2007, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence de quatre projets de position commune ou d'action commune en matière de PESC.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Délégation m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur des projets d'acte de l'Union européenne qui lui sont ainsi soumis par le Gouvernement.

Le projet de position commune du Conseil 2007/.../PESC modifiant la position commune 2002/960/PESC relative à des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (document E 3530), vise à transposer les dernières évolutions, prévues par la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité des Nations Unies, des règles régissant l'embargo sur les ventes d'armes en direction de ce pays.

Le projet de position commune du Conseil 2007/.../PESC mettant fin à certaines mesures restrictives à l'égard du Libéria (document E 3531), vise à transposer la levée des mesures d'interdiction d'importation des diamants bruts provenant de cet Etat, conformément à la résolution 1753 (2007) du Conseil de sécurité des Nations Unies, à la suite de l'amélioration de la situation dans le pays.

Monsieur Jean-Pierre JOUYET  
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères  
et européennes, chargé des Affaires européennes  
37, Quai d'Orsay  
75351 PARIS Cedex 07

Pour sa part, le projet d'action commune relative à la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (RDC) (document E 3529), vise à clarifier le mandat et la structure de la mission EUSEC RDC, mise en place en mai 2005 et qui a engagé une réforme en profondeur de l'armée congolaise, ainsi que son articulation avec la future mission de police EUPOL RD Congo.

Enfin, le projet d'action commune relative à la mission de police menée sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (document E 3532), vise à mettre en place cette nouvelle mission, dont l'objet est de fournir conseil et assistance aux autorités congolaises en matière de réforme de la police, en veillant notamment à promouvoir le respect des droits de l'homme.

Ces textes doivent être adoptés, par le Conseil, le 7 juin 2007 pour le premier, le 11 juin 2007 pour le deuxième, et le 12 juin 2007 pour les deux derniers.

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation, je crois pouvoir affirmer que ces projets ne suscitent pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation approuve ces textes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

*Et très amicaux*



Pierre LEQUILLER